

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 février 2018**

CP2018\_02\_9  
id. 3744

*L'an deux mille dix huit, le seize février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAX)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**TRAVAUX D'URGENCE MAÇONNERIE/GROS-OEUVRE SUR  
MONUMENT HISTORIQUE - PROGRAMME 2017 - ABBAYE DE  
BELLEPERCHE - CORDES TOLOSANNES**

**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Dans le cadre du programme des travaux d'urgence à réaliser à l'abbaye de Belleperche, d'un montant prévisionnel de 250 000 € TTC, une consultation a été lancée en procédure adaptée dans les conditions décrites à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics, le montant de ces travaux ayant été estimé inférieur aux seuils

formalisés prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juin 2015.

Les travaux de maçonnerie/gros œuvre – programme 2017 - seront réalisés conformément aux règles de l'art et suivant les prescriptions particulières applicables aux travaux sur les édifices classés monuments historiques. Afin de respecter le programme prévisionnel de cette opération 60 284,50 € HT (72 341,40 € TTC) les chapitres C et D correspondant à des travaux d'assainissement seront réalisés ultérieurement.

L'avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 02/10/2017 sur le site du BOAMP et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.ledepartement82.fr>

La date limite de remise des plis a été fixée au 03/11/2018 à 11 H 30 et après ouverture, les offres ont été analysées au moyen des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Conformément à l'article 5-6 du règlement de la consultation, une phase de négociation portant sur l'aspect financier a été engagée. Les entreprises ont été invitées par courriel le 21/11/2017 à présenter une nouvelle offre.

Compte-tenu du montant de ce marché, la commission d'appel d'offres a été saisie simplement pour avis, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée du 28 avril 2015 qui autorise le Président du Conseil départemental à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant n'excède pas les seuils réglementaires mais que cette délégation est consentie sous réserve de recueillir préalablement l'avis de la commission d'appel d'offres.

Ainsi la commission d'appel d'offres réunie en date du 11 janvier 2018, sur le fondement de l'analyse présentée, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'offres réunie le 11 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, le marché relatif aux travaux d'urgence maçonnerie/gros œuvre sur monument historique à réaliser à l'abbaye de Belleperche, dans le cadre du programme 2017, à conclure avec la société Bourdarios pour un montant de 57 374,69 € HT (68 849,63 € TTC) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, ce marché ainsi que toutes pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC